



Parcours Bidisciplinaire franco-allemand - spécialité Allemand (mineure Histoire)

Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales (LLCER)



Composante
UFR Langues et
Communication



Langue(s)
d'enseignement
Allemand,
Français

Présentation

Le parcours bidisciplinaire Allemand-Histoire de la licence LLCER Allemand relève d'une double diplomation franco-allemande sous l'égide de l'Université Franco-Allemande (UFA), qui soutient ce type de programmes (bourses d'études pour les étudiants et financement de modules franco-allemands spécifiques). Il permet d'effectuer la moitié des études en France, l'autre moitié en Allemagne (L1 à Dijon, L2 à Mayence et L3 partagée entre Dijon et Mayence) et conduit à l'obtention d'un diplôme français de licence LLCER Allemand et d'un diplôme allemand de Bachelor of Arts Deutsch-Germanistik.

Objectifs

1) Connaissances et compétences disciplinaires :

- connaissances approfondies en langue, littérature, culture et civilisation des pays germanophones et anglophones.
- solide culture générale en histoire, mais aussi dans les différentes sciences sociales voisines par leurs méthodes (sociologie, anthropologie, géographie, histoire des arts). Le cœur de la licence est constitué d'une série d'enseignements couvrant l'ensemble des périodes de la discipline, de l'Antiquité au temps présent.

- initiation aux processus de production des connaissances et aux principaux enjeux de la recherche dans les deux disciplines étudiées.

2) Compétences transversales :

- acquisition d'une culture générale garante de l'ouverture d'esprit, de l'autonomie et de l'esprit critique nécessaires à tout emploi dans des postes à responsabilités au sein des secteurs public ou privé, maîtrise de la langue française et compétences linguistiques en allemand d'un très bon niveau (C1).
 - capacité à situer les productions culturelles et artistiques dans leurs différents contextes, à analyser des discours variés, à produire des textes argumentatifs, à faire preuve d'esprit critique, à travailler en équipe, à mettre en œuvre des compétences rédactionnelles et orales.
 - capacité à analyser et synthétiser des informations, à communiquer et transmettre des contenus à des publics variés.
 - maîtrise de l'exploitation des ressources documentaires, des exercices de base des concours de l'enseignement et de l'administration (dissertations, commentaires de documents, mini-mémoires), des principaux logiciels de bureautique et de traitement de l'information.
- ### 3) Élaboration du projet professionnel et acquisition de premières compétences dans un domaine professionnel grâce à des stages en France ou en Allemagne et à l'initiation



à la recherche (rédaction de mini-mémoires liés à certains cours et d'un mémoire de Bachelor en fin de cycle).

Compétences acquises

Compétences en LLCER Allemand :

- 1) Communiquer de façon pertinente (à l'écrit et à l'oral) en français et en allemand.
- 2) Décrire et analyser le fonctionnement de la langue allemande sur un plan théorique et en contexte.
- 3) Traduire des documents de nature et de longueur variées (de l'allemand vers le français ; du français vers l'allemand).
- 4) Lire, comprendre et commenter une œuvre littéraire dans son contexte culturel.
- 5) Comprendre et analyser une aire géopolitique et culturelle dans une démarche critique.
- 6) Décrire, analyser et interpréter des œuvres visuelles et/ou des phénomènes culturels.
- 7) Élaborer et construire son projet personnel et professionnel en lien avec les langues et la culture.

Compétences en Histoire :

- a) Repérer une progression chronologique et une problématique historique ; replacer les événements et les processus historiques sur une longue durée et dans une perspective comparatiste.
- b) Expliquer un document dans toutes ses significations et implications.
- c) Rassembler, mettre en forme et analyser l'information historique au sein de documents de diverses natures (écrits, inventaires d'archives, iconographie, architecture, statistiques...).

d) Présenter une synthèse orale structurée et adaptée au public.

e) Élaborer et mettre en œuvre une procédure de vérification historique.

f) Expertiser et mesurer les implications contemporaines d'un phénomène historique.

g) Mobiliser une intelligence critique pour évaluer la diversité de l'approche historique et situer la réflexion au sein des débats historiographiques contemporains.

Organisation

Contrôle des connaissances

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université :

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/scolarite>

Les modalités de contrôle continu ci-dessous s'appliquent pour la discipline Allemand à l'UFR Langues et Communication :

Règles du contrôle continu intégral

Les UE évaluées en contrôle continu intégral feront l'objet chaque semestre d'au minimum trois évaluations. La moyenne des notes obtenues lors des différentes évaluations constituera la moyenne obtenue à l'UE. Un coefficient différent peut être affecté aux différentes matières composant l'UE **et** aux notes obtenues. Ces informations seront communiquées par l'équipe pédagogique en début de semestre.

Absence à un contrôle continu : une absence injustifiée à un contrôle continu (écrit ou oral) sera sanctionnée par la note de 0/20. Si l'absence est justifiée, l'évaluation est neutralisée. Si un étudiant a plusieurs absences justifiées, l'équipe



pédagogique décidera de la possibilité de proposer une épreuve de substitution qui pourra prendre une autre forme que l'évaluation initiale. L'absence injustifiée à l'épreuve de substitution se traduira par la note de 0/20.

Les étudiants inscrits tardivement devront participer aux contrôles continus qui restent entre leur date d'inscription et la fin du semestre. S'ils n'ont pas obtenu un minimum de deux notes, une épreuve de substitution leur sera proposée.

Rappel des règles des contrôles continus lorsque l'UE n'est pas évaluée en contrôle continu intégral et des absences aux examens :

Pour les étudiants dispensés d'assiduité ou inscrits tardivement : lorsqu'une matière est évaluée par un contrôle continu, le dernier contrôle continu sert de contrôle terminal.

Absence à un contrôle continu : en cas d'absence injustifiée à un contrôle continu, l'étudiant devra se présenter aux épreuves de la seconde session. Le calcul de la moyenne au niveau de l'UE du semestre et de l'année ne pourra s'effectuer en session 1. La mention DEF (« défaillant ») apparaîtra. En cas d'absence justifiée, l'évaluation sera neutralisée. L'absence devra cependant impérativement être justifiée dans les 15 jours. Passé ce délai, tout justificatif sera refusé et l'étudiant devra se présenter à la seconde session.

Un étudiant qui aurait été absent à tous les contrôles continus d'une matière devra se présenter en seconde session. Si aucun examen de session 2 n'est prévu pour un cours, une épreuve de substitution lui sera proposée.

Sessions d'examen

L'absence à un examen écrit ou oral en session 1 (1er ou 2nd semestre) entraîne la mention ABI (« absence injustifiée ») ou ABJ (« absence justifiée ») à l'épreuve correspondante et une **absence de calcul** de la moyenne de l'UE, du semestre et de l'année. La moyenne sera remplacée par la mention DEF (« défaillant »).

Lorsqu'une UE n'est pas validée, les notes des matières composant cette UE sont reportées d'une session sur l'autre lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 10/20 mais pas d'une année sur l'autre. *En cas de redoublement*, toutes les

matières composant une UE non validée devront donc être repassées.

Session 2 : L'étudiant ajourné à la session 1 repasse en session 2 les épreuves des matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les UE non acquises du semestre non validé. **Les UE évaluées en contrôle continu intégral ne sont pas concernées par la session 2.**

Les notes de contrôle continu (CC) sont reportées entre la session 1 et la session 2.

COMPENSATION : la compensation, qui est organisée sur la base de la moyenne des notes obtenues pondérées par les coefficients, s'opère :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE ;
- entre les UE d'un même semestre ;
- entre les deux semestres de la même année universitaire.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est égale ou supérieure à 10 sur 20. L'année est validée si la moyenne générale entre les deux semestres est égale ou supérieure à 10 sur 20.

CAPITALISATION : chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise, lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée égale ou supérieure à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont égales ou supérieures à 10 sur 20.

Plagiat : tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.



Étudiants AJAC (Ajournés mais Autorisés À Composer dans l'année supérieure) :

Le système AJAC s'applique selon les modalités validées par les instances de l'Université de Bourgogne et figurant dans le « Référentiel commun des études L-M-D ».

Conditions générales : l'étudiant doit avoir acquis au moins 18 ECTS par semestre de l'année en cours pour bénéficier de ce statut.

ATTENTION : - Le système AJAC n'est pas automatique mais dérogatoire. Les jurys d'examen arrêtent la liste des étudiants ajournés remplissant les conditions pour bénéficier du statut d'AJAC. Ce statut n'est pas imposé à l'étudiant.

Pour pouvoir en bénéficier, l'étudiant AJPA (AJourné mais Potentiellement AJAC) doit en faire la demande par écrit auprès de la scolarité de l'UFR en rappelant les UE validées et le nombre d'ECTS acquis au cours des deux derniers semestres.

Rappel des règles de progression : la poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.

Admission

Conditions d'accès

L1 : Parcoursup

L2 : Après avoir validé une L1 LLCER Allemand Parcours bidisciplinaire Allemand-Histoire dans le cadre du Cursus intégré Dijon-Mayence, ou accès direct à la L2 sous conditions après validation d'un double cursus Allemand-Histoire et/ou d'une première année de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Consulter le secrétariat pédagogique : amandine.genty@u-bourgogne.fr

L3 : Après avoir validé une L2 LLCER Allemand Parcours bidisciplinaire Allemand-Histoire dans le cadre du Cursus intégré Dijon-Mayence.

Modalités de candidatures

L1 : Parcoursup (critères de sélection : essentiellement notes, appréciations des professeurs du secondaire, CV et lettre de motivation détaillée).

Consulter le secrétariat pédagogique pour un éventuel accès en L2.

Pas d'entrée parallèle en L3.

Attendus / Pré-requis

Compétences linguistiques : bonne maîtrise du français et de l'allemand obligatoire dès l'entrée en L1 (Français : niveau B2 minimum – Allemand : niveau B1 minimum, B2 recommandé). Culture générale, ouverture d'esprit et grande capacité de travail. Intérêt pour les langues française et allemande, l'histoire et la culture des pays francophones et germanophones, la littérature et les disciplines littéraires en général. Compétences en français et capacités rédactionnelles.

Et après

Poursuite d'études

Toutes les poursuites d'études des licences LLCER Allemand et Histoire + celles du Bachelor of Arts en Allemagne (double diplomation franco-allemande).

Débouchés professionnels



Tous les débouchés professionnels des licences LLCER Allemand et Histoire + ceux du Bachelor of Arts en Allemagne (double diplomation franco-allemande) : métiers du patrimoine et de la culture ; métiers de l'information (communication, journalisme) ; métiers des langues (traduction, interprétariat, édition, tourisme, relations internationales, etc.) ; métiers de l'enseignement et de la recherche.

L'acquisition de la licence permet aussi d'accéder par voie de concours de catégorie A aux fonctions de cadre de la fonction publique et de la fonction publique territoriale.

Campus

 Campus de Dijon

Infos pratiques

Contacts

Responsable de formation

Sylvie MARCHENOIR

✉ sylvie.marchenoir@u-bourgogne.fr

Scolarité

Karine DELASSELLE

☎ 03.80.39.56.08

✉ karine.delasselle@u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique

Gaëlle WARD (anglais)

✉ gaelle.ward@u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique

Cigdem AKKAS

✉ cigdem.akkas@u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique

Amandine GENTY

✉ amandine.genty@u-bourgogne.fr



Programme

Organisation

La Licence LLCER comporte six semestres, divisés chacun en cinq Unités d'Enseignement (UE).

Les différents enseignements sont dispensés essentiellement sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD), et de travaux pratiques (TP) dans certaines matières.

Chaque matière d'enseignement est évaluée en crédits européens (ECTS). Un semestre universitaire représente 30 crédits européens, l'ensemble de la formation 180 crédits.

La Licence LLCER comprend **deux parcours** :

- **Parcours Métiers des langues** (voir fiche filière spécifique)
- **Parcours Bidisciplinaire franco-allemand** (pour les combinaisons de disciplines Allemand-Anglais, Allemand-Histoire, Allemand-Lettres, Allemand-Philosophie, Anglais-Allemand et Anglais-Lettres)

Organisation du Parcours bidisciplinaire Allemand-Histoire

Chaque semestre est construit autour de 5 unités d'enseignement correspondant à 5 grands blocs de compétences :

BLOC 1 (UE1) : Allemand Disciplinaire 1 : Langue. Ce bloc comprend les macro-compétences suivantes : 1) Communiquer de façon pertinente (à l'écrit et à l'oral) dans la langue de spécialité ; 2) Décrire et analyser le fonctionnement de la langue étudiée sur un plan théorique et en contexte ; 3) Traduire des documents de nature et de longueur variées ; 7) S'exprimer de façon maîtrisée en langue française à l'écrit et à l'oral.

BLOC 2 (UE2) : Allemand Disciplinaire 2 : Littérature et civilisation, correspondant à la macro-compétence 4) Lire, comprendre et commenter une œuvre littéraire dans son contexte culturel ainsi qu'à la macro-compétence 5) Comprendre et analyser une aire géopolitique et culturelle dans une démarche critique.

BLOC 3 (UE3) : Compléments disciplinaires (Allemand et Histoire), permettant de mieux maîtriser les macro-compétences travaillées dans les autres UE, notamment grâce à des cours de méthodologie en Histoire, et d'acquérir les macro-compétences 6) Décrire, analyser et interpréter des œuvres visuelles et/ou des phénomènes culturels et 7) Élaborer et construire son projet personnel et professionnel en lien avec l'histoire, les langues et la culture.

BLOC 4 (UE4) : Histoire Fondamentale 1 : Histoire moderne au S1 / Histoire ancienne aux S2 et S3 / Histoire moderne au S4 / Histoire ancienne et médiévale aux S5 et S6.

Ce bloc disciplinaire permet d'acquérir toutes les compétences en Histoire.

BLOC 5 (UE5) : Histoire Fondamentale 2 : Histoire contemporaine au S1 / Histoire médiévale aux S2 et S3 / Histoire contemporaine au S4 / Histoire moderne et contemporaine aux S5 et S6.

Ce second bloc disciplinaire permet également d'acquérir toutes les compétences en Histoire.



Chaque macro-compétence se décline en micro-compétences que l'étudiant acquiert progressivement tout au long de son parcours (à un niveau novice, puis intermédiaire et enfin confirmé). Les compétences visées et évaluées dans le cadre des différents enseignements seront présentées aux étudiants par l'équipe pédagogique.

Aux niveaux L2 et L3, tous les étudiants effectueront **un stage obligatoire** et éventuellement d'autres stages facultatifs en Allemagne ou en France et bénéficieront d'une **initiation à la recherche** à travers la rédaction de mini-mémoires liés à certains cours et celle d'un mémoire de fin de diplôme en Allemagne (*Bachelorarbeit*).

Licence 1

Semestre 1

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Allemand : Langue	UE						8 crédits
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
Grammaire	Matière		6h	6h			
Compréhension- Expression écrite	Matière			12h			
Phonétique et prononciation	Matière				12h		
Expression orale	Matière				12h		
UE2 Allemand : Littérature et Civilisation	UE						8 crédits
Initiation à la littérature des pays germanophones	Matière		12h	12h			
Civilisation contemporaine de l'Allemagne I	Matière		12h	12h			
Culture de l'image I	Matière			12h			
UE3 Compéments disciplinaires (Allemand et Histoire)	UE						6 crédits
Grammaire comparée du français et de l'allemand (UE5 Allemand)	Matière			12h			
Objets et méthodes de l'histoire (UE3 Histoire)	Matière		12h	12h			
UE4 Histoire fondamentale 1	UE						4 crédits
Histoire moderne	Matière		24h	24h			
UE5 Histoire fondamentale 2	UE						4 crédits
Histoire contemporaine	Matière		24h	24h			
Module franco-allemand	Module			6h			

Semestre 2

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Allemand : Langue	UE						8 crédits
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
Grammaire	Matière		6h	6h			
Compréhension - Expression écrite	Matière			12h			



Phonétique et prononciation	Matière	12h					
Expression orale	Matière	12h					
UE2 Allemand : Littérature et Civilisation	UE						8 crédits
Initiation à la littérature des pays germanophones	Matière	12h	12h				
Introduction à l'histoire des pays germanophones	Matière	12h	12h				
Civilisation autrichienne	Matière	12h					
UE3 Compléments disciplinaires (Allemand et Histoire)	UE						6 crédits
Lieux de mémoire de l'espace germanophone (UE4 Allemand)	Matière		12h				
Culture de l'image II (UE4 Allemand)	Matière		12h				
Méthodologie de l'histoire (UE8 Histoire)	Matière	12h	12h				
UE4 Histoire fondamentale 1	UE						4 crédits
Histoire ancienne	Matière	24h	24h				
UE5 Histoire fondamentale 2	UE						4 crédits
Histoire médiévale	Matière	24h	24h				
Module franco-allemand	Module		26h				

Licence 2

Semestre 3

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Allemand :Langue	UE						8 crédits
Grammaire	Matière			9h			
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
UE2 Allemand : Littérature et Civilisation	UE						8 crédits
Histoire de la littérature (XIXe siècle)	Matière		12h				
Etude d'œuvres littéraires	Matière		12h				
Histoire de l'Allemagne (XVI-XVIIIe siècles)	Matière		12h	9h			
UE3 Compléments disciplinaires (Allemand et Histoire)	UE						6 crédits
Civilisation contemporaine II (Allemagne)	Matière			12h			
Histoire de l'art	Matière		12h				
Historiographie (UE3 Histoire)	Matière		12h	12h			
UE4 Histoire fondamentale 1	UE						4 crédits
Histoire ancienne	Matière		24h	24h			
UE5 Histoire fondamentale 2	UE						4 crédits
Histoire médiévale	Matière		24h	24h			

Semestre 4

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
--	--------	-----	----	----	----	-----	------



UE1 Allemand : Langue	UE			8 crédits
Grammaire	Matière	6h		
Thème	Matière	12h		
Version	Matière	12h		
UE2 Allemand : Littérature et Civilisation	UE			8 crédits
Histoire de la littérature (XXe siècle)	Matière	12h		
Etude d'œuvres littéraires	Matière	12h		
Histoire de l'Allemagne (XIXe siècle)	Matière	12h	9h	
UE3 Compléments disciplinaires (Allemand et Histoire)	UE			6 crédits
Initiation à l'histoire des idées	Matière	6h	6h	
Histoire culturelle de l'Autriche	Matière		12h	
Épistémologie (UE8 Histoire)	Matière	12h		
Sciences sociales (UE8 Histoire)	Matière	12h		
UE4 Histoire fondamentale 1	UE			4 crédits
Histoire moderne	Matière	24h	24h	
UE5 Histoire fondamentale 2	UE			4 crédits
Histoire contemporaine	Matière	24h	24h	

Licence 3

Semestre 5

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Allemand : Langue	UE						8 crédits
Linguistique	Matière		6h	6h			
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
UE2 Allemand: Littérature et Civilisation	UE						8 crédits
Littérature des pays germanophones : question 1	Matière		12h				
Littérature des pays germanophones : question 2	Matière		12h				
Littérature des pays germanophones : question 3	Matière		12h				
Histoire de l'Allemagne après 1945	Matière		12h	12h			
UE3 Compléments disciplinaires (Allemand et Histoire)	UE						6 crédits
Histoire des idées	Matière		12h				
Technique de l'histoire contemporaine (UE5 Histoire)	Matière		12h				
UE4 Histoire fondamentale 1	UE						4 crédits
Histoire ancienne 1 ou 2 (au choix)	Matière		18h	18h			
Histoire médiévale 1 ou 2 (au choix)	Matière		18h	18h			
UE5 Histoire fondamentale 2	UE						4 crédits
Histoire moderne 1 ou 2 (au choix)	Matière		18h	18h			
Histoire contemporaine 1 ou 2 (au choix)	Matière		18h	18h			



Semestre 6

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Allemand : Langue	UE						8 crédits
Linguistique	Matière		6h	6h			
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
UE2 Allemand: Littérature et Civilisation	UE						8 crédits
Littérature des pays germanophones : question 1	Matière		12h				
Littérature des pays germanophones : question 2	Matière		12h				
Littérature des pays germanophones : question 3	Matière		12h				
Histoire de l'Allemagne après 1945	Matière		12h	12h			
UE3 Compléments disciplinaires (Allemand et Histoire)	UE						6 crédits
Histoire des idées	Matière		12h				
Technique de l'histoire contemporaine (UE12 Histoire)	Matière		12h				
UE4 Histoire fondamentale 1	UE						4 crédits
Histoire ancienne 3 ou 4 (au choix)	Matière		18h	18h			
Histoire médiévale 3 ou 4 (au choix)	Matière		18h	18h			
UE5 Histoire fondamentale 2	UE						4 crédits
Histoire moderne 3 ou 4 (au choix)	Matière		18h	18h			
Histoire contemporaine 3 ou 4 (au choix)	Matière		18h	18h			